

**ARRETE n° 2020-83**

Registre des arrêtés du service juridique

-----  
Portant représentation de Grand Châtellerault au  
sein de l'association du Centre Régional  
d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT)

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault**

**VU** l'article 13 des statuts de l'association "Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie" (CRITT), prévoyant que le Président, ou son représentant, de la communauté d'agglomération où est implanté le siège de l'association est membre de droit,

**VU** le procès-verbal en date du 15 juillet 2020 relatif à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau communautaire,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 déléguant une partie des attributions du conseil au Président,

**CONSIDERANT** la nécessité, pour le bon fonctionnement de l'association du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) de désigner un représentant du Président de Grand Châtellerault en son sein,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : M. Michel DROIN est désigné pour représenter le Président de Grand Châtellerault au sein de l'association du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT).

A ce titre, il est habilité à siéger au sein de l'assemblée générale et, le cas échéant, du conseil d'administration de l'association.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtellerault, le

**Le Président,**

**Jean Pierre ABELIN**